

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 décembre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme FLAMENT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. GOBILLOT

Membre(s) absent(s) : (2) Mme LE GRAND, Mme ROLLIN

Date de convocation : 11 décembre 2007

Délibération n° : 76-2007

Objet : Convention avec l'association CRESUS

Le 28 mars 2006, le CCAS a conclu une convention avec l'association CRÉSUS aux termes de laquelle les personnes en situation de surendettement repérées par les travailleurs sociaux du CCAS sont orientées sur l'association CRÉSUS, chargée de mettre en place les moyens nécessaires au traitement de la situation.

Le CCAS s'était engagé financièrement pour un montant de 150 € par dossier traité.

Au titre de l'année 2006, CRÉSUS a traité 35 dossiers de personnes orientées par le CCAS : 30 personnes relevant du service social général et 5 du service social gériatrique.

- ✓ 77 % sont des personnes seules, veuves, divorcées, séparées
- ✓ 68 % ont entre 20 et 50 ans
- ✓ 14 % sont des personnes retraitées.

Le surendettement, dans plus de 65 % des cas, résulte de l'accumulation de crédits de trésorerie, qui sont souvent utilisés pour pallier les conséquences immédiates d'un accident de la vie : chômage, divorce, maladie.

Les personnes orientées par le CCAS sont accueillies lors des permanences tenues à la Maison de la Solidarité de la Fontaine d'Ouche, les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 14 h à 17 h.

Pour 2007 (situation arrêtée au 18 novembre), CRÉSUS a traité 36 dossiers dont 17 relevant du service social général et 19 du service social gériatrique.

La part des personnes seules n'a pas évolué depuis 2006. En revanche, la part des retraités augmente très nettement, représentant 41 % en 2007 contre 14 % en 2006.

Depuis le 15 octobre 2007, la présidence de l'association a changé. Elle a été confiée à Monsieur CORDELIER, qui envisage le recrutement d'un poste de permanent salarié qui permettra de développer davantage l'activité de CRÉSUS.

Pour soutenir cette évolution, le CCAS mettra en place à compter de janvier 2008, les moyens nécessaires au Centre Social de Fontaine d'Ouche, pour tenir au moins une permanence de plus et disposer d'une salle pour des réunions de travail entre les bénévoles.

Le Conseil d'Administration :

- accepte de reconduire la convention conclue en 2006, pour 2007 et 2008, en maintenant la contribution du CCAS à hauteur de 150 € par dossier,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer cette convention, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

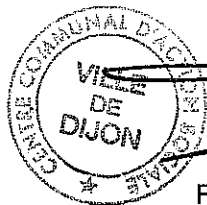
Registre : 1

DAGL : 1

DIS : 1

Trésorier Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE

19 DEC. 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 DEC. 2007

